



LISTES MINISTÉRIELLES 2023

CRITERES BIATHLON

Pour être classé sur les Listes Ministérielles, les athlètes devront cumulativement :

- 1 - **avoir réalisé** à minima les performances décrites ci-dessous, au titre de la saison 2022/2023
- 2 - **être proposé** par le Directeur Technique National au Ministère des Sports
- 3 - **avoir déposé** sa demande de pré-inscription sur le Portail du Suivi Quotidien du Sportif
- 4 - **être validé** par le Ministère des Sports

Le DTN pourra solliciter le maintien en liste « Sénior » ou « Relève » d'un sportif qui n'aurait pas satisfait aux critères de performance requis. La dérogation ainsi consentie devra être expressément justifiée.

Seul le Ministère est habilité à inscrire les athlètes sur les Listes Ministérielles de Haut Niveau.

Cette inscription est officielle au 1^{er} juillet 2023.

A. SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Attention, les sportifs de haut niveau proposés devront signer et retourner la convention « Sportif de Haut Niveau » mise en place par le décret n°2016-1287 du 29 septembre 2016 pour valider définitivement leur inscription.

I- Catégorie Elite

Critères :

- Classement Coupe du Monde – Classement final par spécialité ou classement général :
⇒ Place de 1 à 8
- Jeux Olympiques et Championnats du Monde :
⇒ Place de 1 à 8 pour les épreuves individuelles
⇒ Place de 1 à 4 pour les épreuves par équipe ou relais

II- Catégorie Sénior

Critères :

- Classement Coupe du Monde – Classement final par spécialité ou classement général :
⇒ Place de 9 à 30
- Jeux Olympiques et Championnats du Monde :
⇒ Place de 9 à 16 pour les épreuves individuelles
⇒ Place de 5 à 8 pour les épreuves par équipe ou relais

III- Catégorie Relève (moins de 26 ans au 1^{er} janvier 2023 – nés en 1997 et après)

Critères :

- Jeux Olympiques ou Championnat du monde :
 - Epreuves individuelles : place de 17 à 32
- Coupe du Monde :
 - Epreuves individuelles : place de 1 à 30 / place de 1 à 40 pour les U22
- IBU CUP :
 - Classement général : place de 1 à 30
 - Epreuves individuelles : place de 1 à 8 / place de 1 à 15 pour les U22
- Championnats du Monde Juniors :
 - Epreuves individuelles : place de 1 à 10
 - Epreuves par équipe : place de 1 à 3
- Championnats du Monde Jeunes :
 - Epreuves individuelles : 2 places de 1 à 5
- FOJE & JOJ :
 - Epreuves individuelles : place de 1 à 3
 - Epreuves par équipe : victoire
- Junior CUP :
 - Epreuves individuelles : 1 place de 1 à 3 ou 3 places de 1 à 10

B. COLLECTIFS NATIONAUX

Cette liste regroupe les sportifs :

- Qui œuvrent au sein des sélections nationales des équipes de France en préparation des compétitions de références ;
- Qui sont considérés comme des partenaires d'entraînement ;
- Qui étaient anciennement listés mais sous condition de santé particulière (sportifs blessés)
- Qui sont considérés par le DTN comme des sportifs à fort potentiel.

La liste des « collectifs nationaux » fait partie intégrante de la stratégie de performance fédérale.

C. ESPOIRS

Les performances indiquées sont hors athlètes proposés en groupe FFS.

Critères :

- U22
 - U22 – 1^{ère} année – classement Scratch Top 10 place de 1 à 4
 - U19
 - U19 - 2^{ème} année – classement Scratch Top 10 place de 1 à 5
 - U19 – 1^{ère} année – classement Scratch Top 15 place de 1 à 7
 - U17
 - U17 - 2^{ème} année – classement Scratch Top 20 place de 1 à 10
 - U17 – 1^{ère} année – classement Scratch Top 30 place de 1 à 10
 - U15 Biathlon
 - U15 – 2^{ème} année place de 1 à 10 (classement U15.2)*
- *(après prise en compte du choix de la discipline)

Classement établi sur les 4 épreuves nationales été/hiver

Prise en compte des 2 meilleures performances sur les 4 épreuves disputées.